

## AVIS PUBLIC

### AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

#### Intéressés par une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 76, chemin du Village

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné directeur général par intérim de la susdite Municipalité, que:

Le conseil municipal de la Municipalité de Pontiac statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 177-01 et tel qu'indiqué dans la grille de spécification, pour la propriété ci-haut mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 11 avril 2023 à compter de 19 h 30, à la salle communautaire de Luskville, au 2024, route 148 à Pontiac.

La demande de dérogation mineure est adressée dans le cadre d'une recherche de conformité pour les marges avant et l'installation d'une rampe d'accès.

La demande vise l'obtention d'une dérogation mineure afin de régulariser la marge avant à 0,31 m au lieu de 10 m, comme prévu à la grille des spécifications du règlement de zonage 177-01.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

**DONNÉ À PONTIAC**, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'année deux-mille-vingt-trois.



---

Mario Allen  
Directeur général par intérim

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je soussigné, résident à Pontiac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en l'affichant dans le site internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 24<sup>e</sup> jour de mars deux-mille-vingt-trois.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24<sup>e</sup> jour de mars deux-mille-vingt-trois.*



---

Mario Allen  
Directeur général par intérim